



1. Une mosaïque de territoires éloignés

- Les territoires ultramarins sont des territoires français situés en dehors du continent européen, sous les Tropiques ou dans les régions polaires. Ils sont très éloignés de la France métropolitaine.
- 5 DROM = Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion) régis par le même droit qu'en métropole.
- Ailleurs, des droits spécifiques s'appliquent, concédant plus ou moins d'autonomie :
 - 5 COM = Collectivité d'Outre-Mer Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna
 - Les TAAF = Terres Australes et Antarctiques Françaises Îles Éparses, Crozet, Kerguelen Nouvelle-Amsterdam, Terre Adélie
 - Nouvelle-Calédonie
 - Clipperton.
- Ce sont des îles ou archipels, à l'exception de la Guyane. Par exemple, la Polynésie française compte 5 archipels dispersés sur 2,5 millions de km².
- Ils abritent une biodiversité exceptionnelle (nombre d'espèces vivantes sur un espace donné) et offrent des paysages paradisiaques, ce qui en fait des destinations touristiques prisées.

2. Une difficile intégration régionale

Leur niveau de développement reste inférieur à celui des autres régions françaises. En effet, l'industrialisation est faible, et le chômage est élevé. Leur économie est très dépendante des subventions nationales ou européennes (aides accordées à un territoire par les administrations), et des prestations sociales (aides accordées à un ménage : vieillesse, santé, famille, chômage, pauvreté, invalidité).

Cependant, grâce aux subventions qu'ils reçoivent, les territoires ultramarins français font figure d'îlots de richesses et sont attractifs pour leurs voisins. Ces inégalités engendrent des flux migratoires régionaux.

3. Une mise en valeur inégale

Ces territoires connaissent une forte littoralisation (concentration des hommes et des activités sur les littoraux) car l'intérieur des terres est enclavé et/ou montagneux.

Les infrastructures de transport (ponts, aéroports, ports) constituent des aménagements importants permettant d'assurer les liaisons entre les îles d'un archipel, avec les pays voisins ou avec la métropole. Ils ont aussi vocation à développer le tourisme, notamment l'écotourisme ou tourisme durable (développer l'économie touristique sans dégrader les ressources).

1 exemple d'aménagement :